

# LE BOURG D'HEM

Bulletin



d'Infos  
Communales

*Joyeux Noël*



4<sup>ème</sup> trimestre 2017 N°88

Directeur de la publication  
Jean- Louis BATHIER  
Mise en page : Mairie du  
BOURG D'HEM  
Dépôt légal : Décembre 1995  
Imprimé par nos soins



*Mesdames, Messieurs, Chers Administrés,*

*2017 s'achève avec un joli manteau blanc qui recouvre notre commune et qui semble annoncer la venue du Père Noël.*

*Père Noël qui, comme chaque année, viendra récompenser les enfants sages avec sa hotte pleine de jouets et diverses friandises pour*

*les parents. Cette sympathique manifestation se tiendra le samedi 16 décembre dans la salle du Foyer rural mais auparavant les enfants seront conviés à la traditionnelle séance de cinéma au « Sénéchal » à Guéret.*

*Au chapitre des projets 2018, nous finirons d'aménager les abords de la petite carrière avec diverses plantations grâce au concours des établissements Glomot.*

*La Salle du Foyer Rural, après l'installation du plancher, sera entièrement repeinte et traitée avec une isolation phonique afin d'éviter les phénomènes de résonance.*

*Les bâtiments du camping ont été repeints par le chantier d'insertion de la communauté de communes Monts et Vallées Ouest Creuse avec des couleurs chatoyantes, ce qui lui donne un petit coup de jeune.*

*La buvette de la plage sera également repeinte et divers travaux seront réalisés aux abords, notamment sur la plateforme devant le bar, une remise aux normes des circuits électriques sera effectuée.*

*Puisque nous parlons de la buvette, il convient de dire que la commission tourisme prépare une nouvelle convention d'exploitation avec des objectifs de redynamisation et d'animation, soirées à thèmes etc...*

*Un appel à candidatures sera également proposé afin de recruter un nouveau gérant.*

## SOMMAIRE

MOT DU MAIRE	p.1, 2
INFOS PRATIQUES	p.2
RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL	p.3 à 7
ÉTAT CIVIL 2017	p.8
BRÈVES	p.9
CARTES GRISES — PERMIS DE CONDUIRE	p.10
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	p.11
MARCHE DE NOEL — BOUTIQUE O.T.	p.12



*Mais le grand chantier qui va mobiliser toutes nos énergies sera la rénovation du 2<sup>ème</sup> bâtiment d'école en logements locatifs. Le projet porte sur un T3 à l'étage, un T2 et un T4/T5 en rez de chaussée.*

Nous aurons ainsi une offre complète pour des familles avec enfants ce qui devrait à la longue finir par revitaliser notre petit bourg.

Enfin le repas des aînés se déroulera cette année à la salle du Foyer rural et sera préparé par un traiteur le 7 janvier à partir de 12 h 30.

Pour terminer mon propos et ne pas faillir à la tradition, au nom des personnels communaux et de vos élus je vous adresse à tous nos vœux les meilleurs et les plus sincères pour 2018.

---

## INFOS PRATIQUES

### Horaires d'ouverture de la Mairie

	MATIN	APRES-MIDI
<b>Lundi</b>	Fermé au public	Fermé au public
<b>Mardi</b>	9 H - 13 H	Fermé
<b>Mercredi</b>	9 H - 12 H 30	13 H 30 - 18 H
<b>Jeudi</b>	9 H - 13 H	Fermé
<b>Vendredi</b>	9 H - 12 H 30	13 H 30 - 16 H
<b>Samedi</b>	9 H - 12 H	Fermé

☎ : 05.55.62.16.57

📠 : 05.55.62.11.22

Mail : [mairie.le-bourg-dhem@wanadoo.fr](mailto:mairie.le-bourg-dhem@wanadoo.fr)

Site Internet : <http://www.le-bourg-dhem.fr>

### Permanences et fonctions :

**Maire** : Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi et Samedi : 10 h à 12 h

**1<sup>er</sup> Adjoint (M. Robert DESCHAMPS)** : Mercredi : 10 h à 12 h

**2<sup>e</sup> Adjoint (M. Denis LENOBLE)** : chargé de la surveillance et de la responsabilité des travaux communaux

**3<sup>e</sup> Adjointe (Mme Annie FEL)** : chargée du contrôle des affaires touristiques.

### Assistante Sociale

UTAS de Boussac : 05.55.82.07.00

M. OUCHER

## Urgences :

Médecins de garde : (nuit de 20 h à 8 h et week-end) : 05 55 41 82 02



Pompiers : 18



Pharmacies de garde : 32 37



SAMU : 15





## Séance du 15 septembre 2017

### 1- CHEMINS RURAUX

#### *a) Aliénation portion chemin sis entre les parcelles C 48 et C 49*

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'enquête publique concernant la vente d'une partie d'un chemin rural sis entre les parcelles C48 et C 49 s'est déroulée du 13 au 27 mars 2017.

Il donne connaissance des conclusions et de l'avis du commissaire enquêteur : la portion concernée est de nature à assurer un accès à une parcelle privée, l'aliénation créerait donc un enclavement de cette parcelle et par conséquent un droit de passage. Ceci étant contraire aux textes en vigueur et à la décision du Conseil d'État en date du 02 avril 1993, le Commissaire Enquêteur a émis un avis défavorable au projet d'aliénation de cette portion.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- REFUSE l'aliénation de la portion de chemin rural sis entre les parcelles C48 et C49,
- DECIDE de ne pas vendre de chemins ruraux sur la commune.

#### *b) Aliénation chemin allant de Villebaston à La Vallade*

Monsieur le Maire donne lecture du courrier d'Hester van Toorenborg et Thijs Mak souhaitant acquérir le chemin public traversant leur propriété et remontant vers le village de La Vallade.

Considérant que ce chemin dessert plusieurs parcelles privées,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- REFUSE l'aliénation de la portion de chemin rural allant de Villebaston à La Vallade,
- DECIDE de ne pas vendre de chemins ruraux sur la commune.
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

### 2- TARIFS 2018 (CAMPING, GITES, GITE D'ETAPE)

Le Maire rappelle les tarifs de location des hébergements touristiques. Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir fixer les tarifs 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer les tarifs de location des hébergements touristiques de la façon suivante :

#### Camping :

Redevance par campeur	Redevance par enfant (-7ans)	Redevance par véhicule	Redevance par tente ou caravane	Redevance camping-car	Redevance garage mort (du 1/07 au 31/08)	Redevance garage mort (autre période)	Redevance branchement électrique
3.00 €	1.50 €	1.80 €	1.80 €	3.50 €	6.00 €	2.80 €	00€



### Gîte d'étape et de séjour :

22 € par personne et par nuit pour les adultes et les enfants de plus de 12 ans.

10 € par personne et par nuit pour les enfants de moins de 12 ans.

### Hameau de gîtes :

1 - Location à la semaine

HAMEAU DE GITES	Nbre de gîtes	HAUTE SAISON PERIODE A	MOYENNE SAISON PERIODE B	BASSE SAISON PERIODE C
4/5 personnes	4	375	265	195
5/6 personnes	2	430	315	240

2 - Formule week-end et court séjour

	HAUTE SAISON – PERIODE A		MOYENNE SAISON – PERIODE B				
	2 nuits	Nuit suppl.	2 nuits	3 nuits	4 nuits	5 nuits	6 nuits
4/5 personnes	157	82	137	177	192	212	222
5/6 personnes	172	97	152	202	222	247	266

	BASSE SAISON – PERIODE C				
	2 nuits	3 nuits	4 nuits	5 nuits	6 nuits
4/5 personnes	97	117	137	147	162
5/6 personnes	117	152	167	187	202



PERIODE A : 30 juin au 31 août 2018

PERIODE B : 7 avril au 29 juin 2018 - 1<sup>er</sup> septembre au 28 septembre 2018 - 20 octobre au 2 novembre 2018 - 22 décembre 2018 au 4 janvier 2019

PERIODE C : 06 janvier au 06 avril 2018 - 29 septembre au 19 octobre 2018 - 3 novembre au 21 décembre 2018

### 3- APPEL À PROJETS BATIMENT ANCIENNE ECOLE

Le Maire explique que le bâtiment restant de l'ancienne école se dégrade et qu'il conviendrait donc d'avoir une réflexion sur sa réhabilitation en logements.

Le Conseil Municipal décide de contacter plusieurs architectes afin d'obtenir une esquisse du futur projet.

### 4- RENOUELEMENT DE CONVENTIONS

Le Maire donne lecture de la convention d'exploitation de la buvette de la

plage du Bourg d'Hem.

Il explique que l'établissement est fermé depuis le 03 septembre 2017.

Le Conseil Municipal décide d'écrire à Mme PERNOT pour l'informer qu'étant donné que les termes de la convention ne sont pas respectés, la commune se réserve le droit de dénoncer ladite convention.

## **5- QUESTIONS DIVERSES**

a) Une pétition des habitants de La Vallade contre un projet d'implantation de tentes safari par un particulier a été reçue en mairie. Le particulier devra faire une demande de certificat d'urbanisme opérationnel afin de savoir si sa parcelle est constructible, l'installation de tentes safari aménagées (cuisine, sanitaires etc...) étant soumise au dépôt d'un permis de construire.

b) Concernant l'installation d'une clôture dans le village de la Vallade, la commune a déposé une demande de renseignements auprès du service des hypothèques afin de connaître la situation de la parcelle concernée quant à d'éventuelles servitudes.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.*

---

## **Séance du 17 novembre 2017**

### **1- ÉTUDE DE DEVIS**



#### *c) Aménagement petite carrière*

Le Maire explique au Conseil Municipal que les travaux d'aménagement de la petite carrière sont presque terminés et qu'il ne reste plus que les plantations de petits arbustes à réaliser.

Après avoir pris connaissance des différents devis, le Conseil Municipal,

- RETIENT la proposition de la jardinerie Glomot de Saint-Fiel d'un montant de 3 973,10 € TTC ;

#### *d) Électricité salle du Foyer rural*

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que les travaux d'agrandissement de la salle des archives sont en cours de réalisation et qu'il conviendrait de remplacer les spots actuels par des spots Led.

Après avoir pris connaissance des différents devis, le Conseil Municipal,

- RETIENT la proposition de l'entreprise Didier PIERRE à Moutier-Malcard d'un montant de 1 820,52 € TTC ;

#### *e) Réfection douches hameau de gîtes*

Le Maire explique au Conseil Municipal que l'entreprise JOACHIM Patrick a commencé les travaux de réfection des douches des gîtes. Au démontage des douches, il est apparu que le placo était totalement abîmé par l'humidité. Il conviendrait donc de le remplacer et de poser de la faïence afin d'étanchéifier les douches

Après avoir pris connaissance des différents devis, le Conseil Municipal,

- RETIENT la proposition de l'entreprise JOACHIM Patrick à Moutier-Malcard d'un montant de 7 804,80 € TTC ;



## **2- DÉCISIONS MODIFICATIVES BUDGET PRINCIPAL**

Le maire explique qu'il conviendrait d'augmenter les crédits prévus pour la réfection des douches du hameau de gîtes. Le Conseil Municipal approuve les décisions modificatives ci-dessous :

Intitulés des Comptes	Diminution sur Crédits déjà Alloués			Augmentation des Crédits		
	Article	Opération	Montant	Article	Opération	Montant
Dépenses imprévues Virement à la section d'investissement	22		6 160,00	023		6 160,00
<b>Total Fonctionnement dépenses</b>			<b>6 160,00</b>			<b>6 160,00</b>
Autres constructions				2138	53	6 160,00
<b>Total Investissement dépenses</b>						<b>6 160,00</b>
Virement de la section de fonctionnement				021	H.O.	6 160,00
<b>Total Investissement recettes</b>						<b>6 160,00</b>

Le maire explique que suite au départ de locataires il conviendrait d'augmenter les crédits prévus pour les dépôts et cautionnements reçus. Le Conseil Municipal approuve les décisions modificatives ci-dessous :

Intitulés des Comptes	Diminution sur Crédits déjà Alloués			Augmentation des Crédits		
	Article	Opération	Montant	Article	Opération	Montant
Dépenses imprévues Virement à la section d'investissement	22		282,00	023		282,00
<b>Total Fonctionnement dépenses</b>			<b>282,00</b>			<b>282,00</b>
Dépôts et cautionnements reçus				165	H.O.	282,00
<b>Total Investissement dépenses</b>						<b>282,00</b>
Virement de la section de fonctionnement				021	H.O.	282,00
<b>Total Investissement recettes</b>						<b>282,00</b>

## **3- NOEL DES AINES**

Le repas des aînés aura lieu le dimanche 7 janvier 2018 dans la salle du Foyer Rural.

## **4- NOEL DES ENFANTS**

Le Noël des enfants aura lieu le samedi 16 décembre 2017 à 17 h 30 dans la salle du Foyer Rural. Les enfants de moins de 12 ans recevront prochainement une invitation

## **5- AVANCEMENTS DE GRADES**

Vu l'avis de la CAP du 20 juin 2017 ;

Considérant la nécessité de créer deux emplois d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe en raison d'avancements de grade ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,



- Décide de créer un poste d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet 35 heures hebdomadaires ainsi qu'un poste d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet 16 heures hebdomadaires avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2017.

## **6- SDIS 23**

Le Maire donne connaissance du courrier du SDIS 23 sollicitant une participation supplémentaire des communes d'un montant d'1€ par habitant afin de réaliser des travaux de rénovation de bâtiments des centres de secours (La Souterraine, Bourgneuf, Aubusson, Gouzon, Crocq, Boussac, Evaux-les Bains).

Il explique au Conseil Municipal que des travaux de mise en conformité avec la réglementation en matière de sécurité, d'hygiène et d'environnement vont être réalisés au centre de secours de Bonnat. La participation de la commune du Bourg d'Hem s'élève à 2 481,65 €.

La commune devant déjà participer aux travaux qui seront réalisés au centre de secours de Bonnat, le Conseil Municipal, à l'unanimité émet un avis défavorable.

## **7- GESTION DE LA BUVETTE**

Une commission communale a visité la buvette jeudi 9 novembre dernier afin de réaliser un état des lieux des travaux d'entretien à effectuer.

Cette visite a été suivie d'un entretien avec la gérante.

Celle-ci n'étant pas sûre de continuer l'exploitation de la buvette la saison prochaine, le Conseil Municipal décide de lancer un appel à candidatures.

Une commission communale se réunira prochainement afin de réétudier la convention et établir un cahier des charges.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h35.*







## ÉTAT - CIVIL 2017

### *Naissances*



**JUILLET Agathe, Janine, Denise, Marinette** née le 25 août

Le Conseil Municipal présente ses sincères félicitations aux heureux parents et adresse à la petite Agathe tous ses vœux de bienvenue en ce monde.

### *Mariage*



**HERIOT Christian, Jean, Georges et JOUANNE Christelle** mariage célébré le 28 janvier

**NOIZAT Cyrille, Raymond, Maurice et REVARDEAU Charline** mariage célébré le 12 août

### *Décès*



**BOIRON Jean-Pierre, Armand** décédé le 28 février à GUÉRET

**CARANTON née TRUCHON Ginette, Alice, Rolande** décédée le 05 mars au BOURG D'HEM

**BOULET Henri, René, Justin** décédé le 20 mars à CLAMART

**DESLIGNES Claude** décédé le 20 mars à GUÉRET



**MORET Marc, Charles** décédé le 13 juin à GUÉRET

**DAVION née FAVRY Fernande, Alicia, Charlotte, Marie** décédée le 16 juin à GUÉRET

**AUGENDRE Ginette, Monique** décédée le 28 septembre à GUÉRET

**LAURENT Marc, Louis, Alphonse** décédé le 11 octobre à BLOIS

**BOIRON Pierre, Dominique** décédé le 23 octobre au BOURG D'HEM



# BREVES

## REPAS DES AINES



Il aura lieu le dimanche 07 janvier à partir de 12h30 dans la salle du Foyer Rural.

Comme chaque année vos conseillers distribueront les invitations à toutes les personnes concernées.

Tous ceux qui auraient des problèmes de déplacement pourront être transportés à leur demande par les conseillers.

Je rappelle que ce repas est entièrement offert aux aînés par le Conseil Municipal et qu'il est l'occasion de retrouvailles chaleureuses entre habitants des différents villages mais qu'il peut être aussi un moment privilégié de rencontre avec les nouveaux arrivants de la commune.



## NOEL DES ENFANTS DE LA COMMUNE

Le père Noël rendra visite aux enfants de la commune, le samedi 16 décembre, avec sa hotte remplie de paquets. Rendez-vous à la salle du foyer rural à partir de 17 h 30.

Tous les ayants droit recevront prochainement une invitation.

## CONCERT



Nos amis Hollandais de Villebaston organisent un concert le **vendredi 05 janvier 2018 à 20 heures** à l'église du Bourg d'Hem. Venez nombreux.



## DÉRATISATION (RAPPEL AUX USAGERS)



Le service de dératisation passera chez les particuliers, à leur demande, en décembre.

Pensez à vous inscrire à la mairie afin de pouvoir bénéficier de ce service gratuit.

## Fermeture définitive des guichets des cartes grises et de la régie recettes

Dans le cadre du Plan Préfecture Nouvelle Génération, initié par le Ministère de l'Intérieur, la dématérialisation des demandes de permis de conduire est effective depuis le 6 juin 2017.

**À compter du 6 novembre 2017 les guichets des cartes grises et la régie de recettes seront définitivement fermés.**

Les demandes de cartes grises ne seront plus instruites en préfecture mais traitées par l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS), via le site internet : <https://www.ants.gouv.fr>.

Les achats de timbres fiscaux devront être réalisés sur le site du Ministère des Finances : <https://timbres.impots.gouv.fr>.

**Pour l'ensemble des démarches dématérialisées, un accueil physique et des ordinateurs en libre accès seront mis à la disposition du public dans le cadre des deux points numériques implantés à la préfecture de la Creuse et à la sous-préfecture d'Aubusson.**

## Evolution des démarches liées aux permis de conduire

**Dans le cadre du « Plan Préfectures Nouvelle Génération », le Ministère de l'Intérieur s'est engagé dans une démarche de simplification et de dématérialisation de l'ensemble des procédures liées aux demandes de permis de conduire.**

Toutes les demandes de titre et d'information peuvent désormais être réalisées, sans se déplacer en préfecture, par le biais d'une connexion à Internet (ordinateur, tablette ou smartphone) sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS), opérateur sous tutelle du ministère de l'Intérieur, à l'adresse suivante :

<https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/Services-associes/Effectuer-une-demande-de-permis-de-conduire-en-ligne>

L'utilisateur doit d'abord créer un compte sur le site de l'ANTS - et obtenir ainsi ses identifiants -, ou se connecter via FranceConnect, un service public qui propose une reconnaissance pour l'ensemble des services en ligne en utilisant les identifiants dont l'utilisateur dispose déjà dans le cadre d'autres comptes (tels qu'Ameli.fr, impots.gouv.fr, identité numérique de LaPoste).

Un tutoriel vidéo est disponible afin d'accompagner l'utilisateur, pas à pas, dans ses démarches en ligne aux adresses suivantes :

[https://www.dailymotion.com/video/x5kzrba\\_demarches-en-ligne-pour-le-permis-de-conduire\\_news](https://www.dailymotion.com/video/x5kzrba_demarches-en-ligne-pour-le-permis-de-conduire_news)  
<https://www.youtube.com/watch?v=OOliAONGeqM>

**Ces évolutions induisent la fermeture du guichet « permis de conduire » de la préfecture de la Creuse dès le 6 juin 2017. À partir de cette date, en effet, les demandes devront être présentées en ligne, leur instruction relevant d'un centre d'expertise et de ressources titres (CERT) auquel la Creuse est rattachée dans le cadre d'une expérimentation.**

Un accueil physique et des ordinateurs en libre accès seront, toutefois, mis à disposition du public dans le cadre d'un point numérique implanté à la Préfecture pour accompagner et aider les usagers dans leurs démarches.



## RÉHABILITATION ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le nouveau programme de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne permet le financement des réhabilitations des dispositifs d'assainissement non collectif, sous certaines conditions. Vous souhaitez justement mettre votre installation en conformité...

200  
dossiers

60%  
de subventions

5 100€  
de subventions

# Assainissement Non Collectif : demandez votre aide financière\* !

### Une aide : pourquoi ?

Il s'agit d'une subvention de **60% des coûts de travaux et d'études, plafonnés à 8500€ TTC**, subvention accessible selon des critères d'éligibilité définis par l'Agence de l'eau (montant d'aide maximale de 5 100€).

À cette aide, il est possible de cumuler dans certains cas un Eco-prêt. Rapprochez-vous de votre établissement bancaire pour en savoir plus.

### Une aide : pour qui ?

Pour en bénéficier, il faut:

- avoir fait l'achat de son habitation avant 2011,
- que cette habitation soit équipée d'un assainissement existant, réalisé avant octobre 2009. Cette aide ne s'adresse pas aux propriétaires de maison sans dispositif d'assainissement non collectif,
- que votre habitation soit située en zone

d'assainissement non collectif. Le service peut vous renseigner sur ce point, grâce aux informations indiquées sur votre bulletin (ci-dessous).

- avoir eu un contrôle du SPANC qui a permis de constater une installation non conforme avec un impact sur la santé des personnes et/ou l'environnement.

### Une aide : comment ?

Complétez le bulletin ci-dessous et retournez-le à Evolis 23 dans les meilleurs délais. Le SPANC fait le relais entre vous, et l'Agence de l'Eau : il vérifie au préalable si vous entrez bien dans les critères d'éligibilité, puis vous accompagne pour le montage de votre demande de subvention. Une manière de vous faciliter la tâche ! Si vous êtes intéressé, il vous suffit de contacter l'équipe du SPANC au 05 55 89 86 00, puis taper 3.

\* Subvention soumise à conditions.

 **évolis 23**  
SYNDICAT MIXTE DAMÉNAGEMENT DURABLE

## Les aides financières de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne

Bulletin à compléter et à retourner à Evolis 23 - Service Assainissement - Les Grandes Fougères 23300 NOTH

NOM ..... PRÉNOM .....

ADRESSE PRINCIPALE .....

ADRESSE DE L'HABITATION CONCERNÉE (SI DIFFÉRENTE) .....

TÉLÉPHONE : ..... COURRIEL : .....

DATE : ..... SIGNATURE .....

Je déclare être volontaire pour bénéficier de l'aide financière mentionnée ci-dessus, et déclare avoir pris connaissance des conditions d'éligibilité fixées par l'Agence de l'Eau. J'ai bien pris connaissance que la présente demande ne vaut pas accord de financement, et que je dois rester dans l'attente d'une réponse d'Evolis 23 et de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne afin de connaître la décision prise sur l'accord ou non de l'attribution de la subvention. Je prends enfin connaissance que dans le cas où mon dossier serait retenu, Evolis 23 m'adressera une facture de 200€ en fin d'opération afin de financer sa mission d'animation (en plus des factures liées aux redevances de contrôles de conception du projet et de bonne exécution des travaux).

**DUN LE PALESTEL**

**MARCHÉ de NOËL**  
de 10h à 19h

animations diverses

buvette

arrivée surprise du Père Noël à 15h

**samedi**  
**16**  
**décembre**

**Place Philippe Daulny**

france bleu creuse

I.P.N.S.

**SHOPPING NOËL à l'OFFICE DE TOURISME!**  
du 4 décembre au 29 décembre 2017

venez découvrir notre boutique de Noël!

Vallée des peintres

Créateurs made in Creuse

Terroir  
Cadeaux  
Bijoux  
Poterie

Entrée libre

OUVERT AUX HORAIRES DE L'OFFICE DE TOURISME

france bleu creuse

I.P.N.S.